

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Mercredi 08 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents : MM. CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – FRESARD Maxime - GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – LOUVET Martine - MAHIEUX Wilfrid – MORENO Christine - MUGNIER Sarah – PETREMANT Isabelle – SILVANT Hervé – TUETHEY Eric -

Absentes excusées - OMASTA Maud - PARDONNET Claudine -

Monsieur GUEUTAL Didier a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Suppression emploi Agent de Maîtrise et création emploi Agent de Maîtrise Principal suite à avancement de grade au 01/07/2022 - délibération N°10
- 3 – Suppression emploi Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe et création emploi Adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à avancement de grade au 01/07/2022 – délibération N°11
- 4 – Suppression emploi ATSEM principal de 2^{ème} classe et création emploi ATSEM principal de 1^{ère} classe suite à avancement de grade au 01/07/2022 - délibération N°12
- 5 – Consultation pour Assistance Technique à Donneur d'Ordres (ATDO) dans le cadre du plan de relance forestier – choix de l'entreprise - délibération N°13
- 6 – Demandes de subventions 2022 - délibération N°14
- 7 – Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2022 en fonction de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) de l'INSEE - délibération N°15
- 8 – Emplois scolaires durant les vacances d'été - délibération N°16
- 9 – Participation de l'Association « Plaisir et Gourmandise en France » pour l'organisation du salon de l'artisanat et des vins les 26 et 27 mars 2022 - délibération N°17
- 10 – Informations travaux en cours
- 11 – Informations Commissions Communales
- 12 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 13 – Questions diverses

1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 13 avril 2022.

2 – Suppression emploi Agent de Maîtrise et création emploi Agent de Maîtrise Principal suite à avancement de grade au 01/07/2022 - délibération N°10

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

- Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 08/06/2022,

- Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à 35 h 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022

Grade d'agent de maîtrise : ancien effectif : un - nouvel effectif : zéro

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal permanent à 35 h 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022

Grade d'agent de maîtrise principal : ancien effectif : zéro - nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

3 – Suppression emploi Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe et création emploi Adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à avancement de grade au 01/07/2022 – délibération N°11

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

- Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 08/06/2022,

- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à 28 h 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022

Grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : ancien effectif : un
nouvel effectif : zéro

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe permanent à 28 h 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022

Grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : ancien effectif : zéro
nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

4 – Suppression emploi ATSEM principal de 2^{ème} classe et création emploi ATSEM principal de 1^{ère} classe suite à avancement de grade au 01/07/2022 - délibération N°12

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

- Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 08/06/2022,

- Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles permanent à 32 h 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022

Grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles : ancien effectif : un - nouvel effectif : zéro

- la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles permanent à 32 h 00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022

Grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : ancien effectif : zéro - nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

5 – Consultation pour Assistance Technique à Donneur d'Ordres (ATDO) dans le cadre du plan de relance forestier – choix de l'entreprise - délibération N°13

Suite à une consultation concernant l'Assistance Technique à Donneur d'Ordres (ATDO) pour les travaux de plantation subventionnés dans le cadre du volet forestier du plan de relance (PDR), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'ONF Agence Territoriale Nord Franche Comté pour un montant total de 3 707.00 € HT.

6 – Demandes de subventions 2022 - délibération N°14

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les subventions 2022 comme suit :

- Longeville Sporting Club (Club de Foot) : 1 400 €

- Association Longeville et son patrimoine : 200 €

- Association scolaire de Longeville/Doubs (sortie scolaire + spectacle) : 1 000 €

- AC PG CATM (Anciens combattants) de Colombier-Fontaine : 100 €

- Amicale des donneurs de sang de Colombier-Fontaine : 100 €

- Association Les Randonneurs de la Vallée du Rupt : 50 €

- Association Soli-cités de Audincourt : 100 €

- AAPPMA de Colombier-Fontaine : 50 €

7 – Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2022 en fonction de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) de l'INSEE - délibération N°15

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue, décide à l'unanimité de réviser les loyers des logements communaux en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, conformément aux baux d'habitation.

8 – Emplois scolaires durant les vacances d'été - délibération N°16

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher deux scolaires durant les vacances d'été, résidant sur la commune et ayant 18 ans révolus, à contrat à durée déterminée.

- Un premier scolaire travaillera du 11 juillet 2022 au 29 juillet 2022 inclus pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

- Un deuxième scolaire travaillera du 1^{er} août 2022 au 19 août 2022 inclus pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ils seront embauchés en tant qu'Adjoint Technique, 1^{er} échelon.

9 – Participation de l'Association « Plaisir et Gourmandise en France » pour l'organisation du salon de l'artisanat et des vins les 26 et 27 mars 2022 - délibération N°17

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Plaisir et Gourmandise en France » de 68360 Soultz verse une participation à la commune, pour l'organisation du Salon des Vins et de l'Artisanat qui a eu lieu les 26 et 27 mars 2022.

Le Conseil Municipal information du Maire entendue et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant de cette participation qui s'élève à 304.80 €.

10 – Informations travaux en cours

- La réfection de la Rue des Vignes est terminée.
- La réfection partielle de la Rue des Trimoulots est terminée.
- Le fauchage des rues et des chemins communaux a été réalisé.
- Le balayage des rues est prévu le 16 juin 22.

11 – Informations Commissions Communales

Commission vie scolaire - périscolaire :

- Un bilan du périscolaire est présenté.
- Conseil d'école le 28 juin 22.

Commission fêtes et cérémonies – Vie sociale :

- Goûter des anciens prévu le samedi 18 juin 22 à 14 h 30 à la petite salle des fêtes.
- Remise de la médaille de la famille à Mme GAIFFE Brigitte prévue le 24 juin 22.

Commission Communication :

- Une séance de cinéma en plein air sera proposée par Centre Image le samedi 30 juillet 22.
- Marché du soir de PMA le vendredi 5 août 22 autour de l'école et de la salle des fêtes.

Commission Bois :

- Les affouagistes ont réalisé 125 stères de bois pour 12 lots.

Commission Bâtiments communaux – Habitat :

- L'état des lieux du café et du logement 25 grande Rue a été réalisé.
- Deux logements vont se libérer :
 - 1 T3 fin mai
 - 1 T2 fin juin

12 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération

- Compte-rendu du conseil communautaire du 29 mai 2022.

13 – Questions diverses

- Le Maire présente au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner. Concernant ces ventes, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.
- Permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Pouvoirs	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x			
1 ^{er} Adjoint	M. TUETÉY Eric	x			
2 ^{ème} Adjoint	Mme MUGNIER Sarah	x			
3 ^{ème} Adjoint	M. GIRARDOT Mathieu	x			
4 ^{ème} Adjoint	M. GUEUTAL Didier	x			
	M. CHAVEY David	x			
	M. CLIMENT Benjamin	x			
	M. FRESARD Maxime	x			
	Mme LOUVET Martine	x			
	M. MAHIEUX Wilfrid	x			
	Mme MORENO Christine	x			
	Mme OMASTA Maud		x		
	Mme PARDONNET Claudine		x		
	Mme PETREMANT Isabelle	x			
	M. SILVANT Hervé	x			
	TOTAUX	13	2	0	